



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Valence, le 06 janvier 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CALAMITÉ SÉCHERESSE 2022 – FOURRAGES : OUVERTURE DE LA TÉLÉPROCÉDURE DU 10 JANVIER AU 7 FÉVRIER POUR LES EXPLOITATIONS SITUÉES DANS LA ZONE DE RECONNAISSANCE

Par arrêté ministériel en date du 19 décembre 2022, suite à la sécheresse, le ministère de l'agriculture a reconnu les communes suivantes pour la calamité sécheresse-fourrages :

Zone Chambaran, Musan :

Arthémonay, Barbières, Bathernay, Beauregard-Baret, Charmes-sur-l'Herbasse, Châteauneuf-de-Galaure, Châtillon-Saint-Jean, Chavannes, Clérieux, Crépol, Fay-le-Clos, Génissieux, Geysans, Hauterives, Hostun, Jaillans, La Baume-d'Hostun, Le Chalon, Le Grand-Serre, Lens-Lestang, Margès, Montchenu, Montmiral, Moras-en-Valloire, Mours-Saint-Eusèbe, Mureils, Parnans, Peyrins, Peyrus, Ratières, Rochefort-Samson, Saint-Avit, Saint-Bardoux, Saint-Christophe-et-le-Laris, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Saint-Jean-de-Galaure, Saint-Laurent-d'Onay, Saint-Martin-d'Août, Saint-Michel-sur-Savasse, Saint-Sorlin-en-Valloire, Saint-Uze, Saint-Vincent-la-Commanderie, Tersanne, Triors, Valherbasse

Zone Plaine rhodanienne, Comtat :

Albon, Aleyrac, Alixan, Allan, Allex, Ambonil, Ancône, Andancette, Aneyron, Barcelonne, Beaumont-lès-Valence, Beaumont-Monteux, Beausemlant, Beauvallon, Bésayes, Bonlieu-sur-Roubion, Bourg-de-Péage, Bourg-lès-Valence, Bren, Chabeuil, Chabrillan, Chanos-Curson, Chantemerle-les-Blés, Charols, Charpey, Châteaudouble, Châteauneuf-du-Rhône, Châteauneuf-sur-Isère, Chatuzange-le-Goubet, Clansayes, Claveyson, Cléon-d'Andran, Cliousclat, Condillac, Crest, Crozes-Hermitage, Donzère, Épinouze, Érôme, Espeluche, Étoile-sur-Rhône, Eurre, Eymeux, Gervans, Grane, Granges-les-Beaumont, La Bâtie-Rolland, La Baume-Cornillane, La Bégude-de-Mazenc, La Coucourde, La Garde-Adhémar, La Laupie, La Roche-de-Glun, La Touche, Lapeyrouse-Mornay, Larnage, Laveyron, Les Granges-Gontardes, Les Turrettes, Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme, Malataverne, Malissard, Manas, Manthes, Marches, Marsanne, Marsaz, Mercurool-Veaunes, Mirmande, Montboucher-sur-Jabron, Montéluçon, Montéluçon, Montéluçon, Montmeyran, Montoisson, Montségur-sur-Lauzon, Montvendre, Ourches, Pierrelatte, Ponsas, Pont-de-l'Isère, Portes-en-Valdaine, Portes-lès-Valence, Puy-Saint-Martin, Puygiron, Rochefort-en-Valdaine, Romans-sur-Isère, Roussas, Roynac, Saint-Barthélemy-de-Vals, Saint-Gervais-sur-Roubion, Saint-Marcel-lès-Sauzet, Saint-Marcel-lès-Valence, Saint-Paul-lès-Romans, Saint-Rambert-d'Albon, Saint-Vallier, Salles-sous-Bois, Saulce-sur-Rhône, Sauzet, Savasse, Serves-sur-Rhône, Tain-l'Hermitage, Upie, Valence, Vaunaveys-la-Rochette

Zone Trièves, Diois, Vallée de la Drôme, Baronnie, Comtat :

Aouste-sur-Sye, Arnayon, Arpavon, Aubenasson, Aubres, Aucelon, Aulan, Aurel, Autichamp, Ballons, Barnave, Barret-de-Lioure, Barsac, Beaufort-sur-Gervanne, Beaumont-en-Diois, Beaurières, Beauvoisin, Bellecombe-Tarendol, Bellegarde-en-Diois, Bésignan, Bézaudun-sur-Bîne, Boulc, Bourdeaux, Bouvières, Brette, Buis-les-Baronnies, Chalancon, Chamaloc, Charens, Chastel-Arnaud, Châtillon-en-Diois, Chaudebonne, Chauvac-Laux-Montaux, Cobonne, Comps, Condorcet, Cornillac, Cornillon-sur-l'Oule, Crupies, Curnier, Die, Dieulefit, Divajeu, Espenel, Establet, Eygalayes, Eygaliers, Eygluy-Escoulin, Eyroles, Eyzahut, Félines-sur-Rimandoule, Ferrassières, Francillon-sur-Roubion, Gigors-et-Lozeron, Glandage, Gumiane, Izon-la-Bruisse, Jonchères, La Bâtie-des-Fonds, La Charce, La Chaudière, La Motte-Chalancon, La Penne-sur-l'Ouvèze, La Répara-Auriples, La Roche-sur-Grane, La Roche-sur-le-Buis, La Rochette-du-Buis, Laborel, Lachau, Laval-d'Aix, Le Pègue, Le Poët-Célar, Le Poët-en-Percip, Le Poët-Laval, Le Poët-Sigillat, Lempis, Les Pilles, Les Prés, Les Tonils, Lesches-en-Diois, Luc-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Maignac-en-Diois, Menglon, Mévouillon, Mirabel-aux-Baronnies, Mirabel-et-Blacons, Mison, Montauban-sur-l'Ouvèze, Montaulieu, Montbrun-les-Bains, Montclar-sur-Gervanne, Montferrand-la-Fare, Montfroc, Montguers, Montjoux, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Montréal-les-Sources, Mornans, Nyons, Ombrière, Orcinas, Pelonne, Pennes-le-Sec, Piégros-la-Clastre, Pierrelongue, Plaisians, Plan-de-Baix, Pommerol, Ponet-et-Saint-Auban, Pont-de-Barret, Pontaix, Poyols, Pradelle, Propiac, Recoubeau-Jansac, Reilhanette, Rémuzat, Rimon-et-Savel, Rioms, Roche-Saint-Secret-Béconne, Rochebaudin, Rochebrune, Rochefourchat, Romeyer, Rottier, Roussieux, Sahune, Saillans, Saint-Andéol, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Saint-Benoit-en-Diois, Saint-Dizier-en-Diois, Saint-Ferréol-Trente-Pas, Saint-Julien-en-Quint, Saint-May, Saint-Nazaire-le-Désert, Saint-Roman, Saint-Sauveur-en-Diois, Saint-Sauveur-Gouvernet, Sainte-Croix, Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze, Sainte-Jalle, Salettes, Saou, Séderon, Solaure en Diois, Souspierre, Soyans, Suze, Teysnières, Truinis, Vachères-en-Quint, Val-Maravel, Valdrôme, Valouse, Vercheny, Verclause, Vercoiran, Véronne, Vers-sur-Méouge, Vesc, Villebois-les-Pins, Villefranche-le-Château, Villeperdrix, Vinsobres, Volvent

Les agriculteurs des communes concernées peuvent constituer un dossier de demande d'aide du 10 janvier au 7 février.

Les informations nécessaires à l'établissement du dossier et de la téléprocédure sont précisées sur le site de la préfecture accessible par le lien suivant : <https://www.drome.gouv.fr/reconnaissance-secheresse-fourrages-a8597.html>

En cas de difficultés, la DDT propose une aide tous les après-midi, sauf le mercredi (par téléphone au 04 81 66 80 50 – 80 25 et par messagerie à l'adresse : ddt-calam@drome.gouv.fr).

Cabinet du Préfet

Service départemental de la communication interministérielle

Tel : 07 85 77 63 10 - 06 77 18 96 78

Mél : pref-communication@drome.gouv.fr



Préfet de la Drôme



@Prefet26